CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

AVIS DE COURSE

COUPE INTERNATIONALE ETE OPTIMIST

CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE
SITE LATECOERE – 17 AU 23 JUILLET 2021
GRADE 4

La mention [DP] dans une règle de l'avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

***Préambule** : En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Les moyens digitaux (https://www.cnbo.fr/) ainsi que le WhatsApp de l'épreuve seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.*

1. REGLES

La régate sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- Les prescriptions nationales en Annexe « Prescriptions FFVoile ».
- Les règlements fédéraux.
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront publiées selon la prescription fédérale. Elles seront disponibles en version électronique, au plus tard le samedi 17 Juillet 2021 à 20h00, à l'adresse https://www.cnbo.fr/cie-2021/docs-de-courses/

3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse https://www.cnbo.fr/cie-2021/docs-de-courses/

[DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS *[NP]*

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

Prise en compte du Risque Covid19

En s'inscrivant à la CIE de Biscarrosse, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.
- Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de l'épreuve et en informer l'Autorité Organisatrice.

4.1 La régate est ouverte aux coureurs Optimist nés à partir de 2006

4.2 Catégories :

- **Minimes /cadets qualifiés** : coureurs nés en 2009, 2008, 2007 et 2006 et de niveau 3 fédéral avéré.
- **Benjamins qualifiés** : coureurs nés en 2011 et 2010, de niveau fédéral 3 avéré et ayant déjà participé à une épreuve de grade 4.
- **Critérium/Open** : coureurs nés en 2011 et 2010, et n'ayant pas participé à une épreuve de grade 4 et tous coureurs nés après 2011 (ayant ou non participé à une épreuve de grade 4).

Sauf demande expresse, les coureurs étrangers nés en 2011 et 2010 seront inscrits dans le groupe benjamins qualifiés.

4.3 Documents exigibles à l'inscription

- Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent fournir :
  - La licence 2021 de type "Compétition".
  - L 'attestation 2021 d'adhésion à la classe Optimist, présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve**,** qui atteste du dépôt et du contrôle, sur le site de la classe, des documents suivants :

- L'autorisation parentale 2021 (modèle sur le site: https://www.promotion-optimist.fr/wp-content/uploads/2020/12/2021-autorisation-parentale-classe.pdf)
- Les pages 1 et 2 du livret IODA correspondant au bateau déclaré sur l'épreuve (concordance entre coureur et propriétaire du bateau).

Note : cette présentation du livret IODA ne sera pas obligatoire pour les coureurs du groupe « Critérium / Open ».

- Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
  - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
  - Une autorisation parentale.

4.4 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site https://www.cnbo.fr/cie-2021/inscriptions-en-ligne/ ; ce formulaire sera disponible à compter du 10 mai 2021.

Les inscriptions seront closes le 7 juillet 2021 à minuit.

4.5 Avant la clôture des confirmations d'inscription, chaque coureur devra compléter le formulaire de jauge sur le site https://www.cnbo.fr/cie-2021/jauges/

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants

- Tarif réduit de 90,00 € jusqu'au 19 juin 2021 minuit.
- Tarif majoré de 120,00 € à compter du 20 juin 2021, jusqu'au 7 juillet minuit 2021,

Passée cette date, l'acceptation de la candidature sera du ressort de l'organisateur, sous réserve que le dossier soit complet.

Au-delà du 20 juin, il n'y aura plus de cadeaux de bienvenue sauf surplus (taille).

5.2 À partir du troisième enfant d'une même famille, l'inscription du troisième enfant et des suivants est minorée de 50% (valable sur le tarif de base à 90,00 €).

5.3 Conditions de remboursement

- En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.
- En cas d'annulation liée aux conditions sanitaires, les coureurs seront intégralement remboursés des sommes versées.

5.4 Moyens de paiement : carte bancaire par internet, virement bancaire, chèques et espèces

6. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE *[DP][NP]*

Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le code de publicité World Sailing 20.9.2 s'applique.

7. SERIE QUALIFICATIVE ET SERIE FINALE

7.1 S'il y a plus de 80 coureurs dans une catégorie, la régate pourra se dérouler en séries qualificative et finale.

La phase de qualification durera alors au moins deux jours, et sous réserve que 4 courses au moins aient été validées pour l'ensemble des groupes.

La phase finale durera au moins une journée.

7.2 Cette répartition du premier jour se fera sur la base du classement national publié avant le premier jour de l'épreuve.

Les coureurs étrangers seront répartis de façon aléatoire.

7.3 Tous les groupes Minimes qualifiés courront la phase qualificative sur le même rond.

7.4 Pour la phase finale, le dernier groupe Minime pourra courir sur le rond des Benjamins.

7.5 La catégorie Open/Critérium, grade 5A, bénéficiera d'une organisation pédagogique différente

8. PROGRAMME

- Samedi 17 juillet 2021
  - 15h00-19h00 : confirmation des inscriptions **par les accompagnateurs référents** et jauge
- Dimanche 18 juillet 2021
  - 10h00 – 18h00 : confirmation des inscriptions, **par les accompagnateurs référents** et jauge
  - 10h00 – 13h00 : inscriptions course par équipe
  - 15h00 : course entraînement
  - 18h00 : cérémonie d'ouverture suivie, si les conditions sanitaires le permettent d'un pot d'accueil.
- Lundi 19 juillet 2021
  - 09h00 – 10h30 : inscriptions course par équipe
  - 10h30 : briefing entraîneurs
  - 14h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre
- Mardi 20 juillet 2021
  - 14h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre

- Mercredi 21 juillet 2021
  - 12h00 : briefing entraîneurs pour le raid
  - 14h00 : Signal d'avertissement pour le raid et courses à suivre
  - 19h00 : remise des prix du raid (si les conditions sanitaires le permettent)
- Jeudi 22 juillet 2021
  - 12h15 : remise des lycras
  - 14h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre
  - 19h00 : remise des prix de la course par équipe (si les conditions sanitaires le permettent)
- Vendredi 23 juillet 2021
  - 09h15 : remise des lycras
  - 11h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre
  - Dès que possible après : remise des prix (si les conditions sanitaires le permettent)

9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT*[NP]*

Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

10. VETEMENT ET EQUIPEMENT

Sans objet

11. LIEU

La zone de course est située comme indiquée en annexe.

12. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de type trapèze IODA avec porte.

13. SYSTEME DE PÉNALITÉ

La règle RCV 44.1 s'applique : deux tours de pénalité.

14. CLASSEMENT

14.1 Deux courses sont nécessaires pour que l'épreuve soit validée.

14.2

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15. ACCOMPAGNATEURS *[DP][NP]*

15.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire sur : https://www.cnbo.fr/cie-2021/inscription-entraineurs/

15.2 Les entraîneurs rempliront, au plus tard à la confirmation d'inscription, le formulaire présentant la liste des coureurs qu'ils encadrent sur l'eau, pendant l'épreuve.

16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17. PLACE AU PARC *[DP][NP]*

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

18. PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'autorité organisatrice, la classe Optimist, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice et la classe Optimist à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Aux 3 premiers garçons du classement scratch et aux 3 premières filles, en Minimes et en Benjamins.
- Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année (nés en 2009) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année (nés à partir de 2011) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- En plus, en Open/Critérium : les 3 premiers garçons et les 3 premières filles poussins (nés en 2012 et après°
- Les trois premières équipes de la course par équipes.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse mail cnbiscarrosse@gmail.com ou par téléphone au +33 558 781 051.

Vous pouvez aussi consulter le site du club : https://www.cnbo.fr

PARTENAIRES DE L'EPREUVE

Annexe « zone des courses »

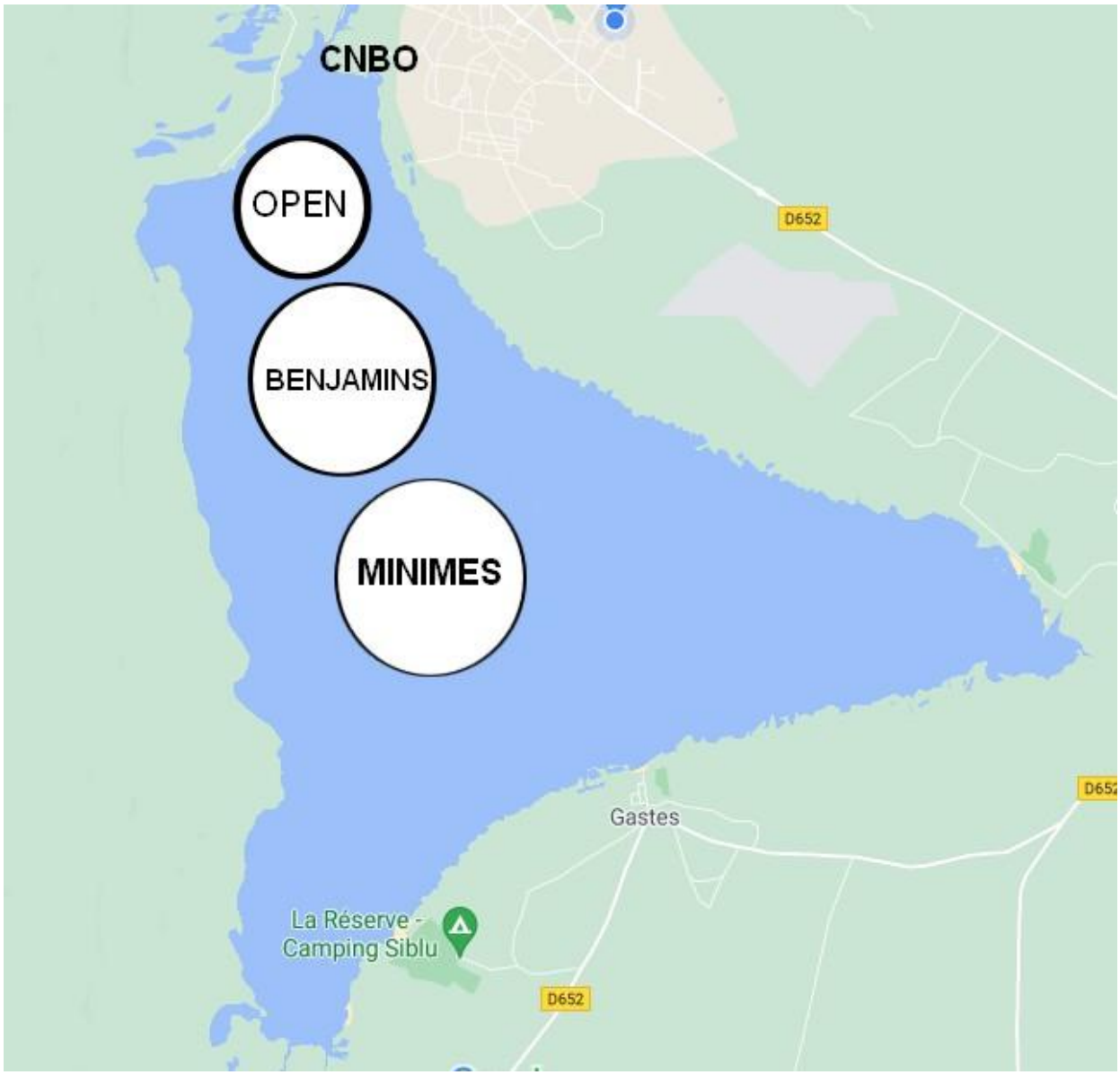

Annexe « Prescriptions FFVoile»

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76 (Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

*FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (Procedures for appeals and requests):*

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf